

L'évaluation à l'épreuve de la refondation de l'école : quels sont les impacts de l'approche par compétences sur les apprentissages et sur les pratiques professionnelles ?

L'évaluation des apprentissages constitue un acte essentiel et quotidien pour les enseignants. Les récentes réformes tendent à généraliser l'évaluation par compétences. Ce type d'évaluation est encouragé par l'OCDE qui veut aller dans le sens d'une standardisation des contenus d'enseignement et des pratiques pédagogiques. Nous nous interrogerons au cours de cette journée sur les buts et les modalités de



l'évaluation dans le cadre des réformes actuelles. Qu'évalue-t-on dans le cadre de l'approche par compétences ? Comment évalue-t-on dans les autres pays ? Existe-t-il des « bonnes pratiques » ? Comment construire une évaluation au service des apprentissages des élèves ?

L'approche par compétence transforme les apprentissages des élèves mais également nos pratiques professionnelles. Nous partirons des pratiques de terrain à l'école primaire, au collège et au lycée pour voir comment ces modalités d'évaluation transforment notre métier. L'approche par compétences pose également la question d'un travail enseignant plus « bureaucratique » avec la multiplication des réunions, des documents à compléter et la mise en place du livret scolaire unique numérique (LSUN) à l'école primaire ainsi qu'au collège et du carnet de suivi en maternelle.

Cette formation sera animée par José Tovar du [Groupe de Recherche sur la Démocratisation Scolaire](#) et par des militants de syndicats de la FSU.

Pour vous inscrire, merci de compléter le bulletin d'inscription ci-dessous et de le renvoyer par mail à votre syndicat. Pensez également à déposer une demande d'autorisation pour congé de formation syndicale auprès de votre hiérarchie **avant le vendredi 7 avril 2017** (modèle ci-dessous).

BULLETIN D'INSCRIPTION (A renvoyer à votre syndicat avant le 7 avril)

" L'évaluation à l'épreuve de la refondation de l'école"

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Email :

Profession :

Lieu d'exercice :

Syndiqué-e : OUI

NON

Modèle de demande individuelle d'autorisation d'absence à adresser à Mme le Recteur

Congé pour formation syndicale

(à reproduire et transmettre par voie hiérarchique)

Nom Prénom :

Statut et fonction :

Lieu d'exercice :

A Madame le Recteur

s/c de M./Mme (nom et qualité de votre supérieur hiérarchique)

J'ai l'honneur de solliciter un congé pour la journée du 9 mai 2017 pour participer à un stage de formation syndicale organisé par les sections départementales de la FSU Alsace, conformément aux dispositions prévues :

- à l'article 34 (alinéa 7) de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 pour les fonctionnaires.
- à l'article 2 de la loi n°82-997 du 23 novembre 1982 pour les agents non titulaires de l'Etat
- à l'article 57 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-552 du 22 mai 1985
- au décret n°886676 du 6 mai 1988 pour la FPH

Ce stage est organisé sous la responsabilité du Centre de formation de la Fédération Syndicale Unitaire, qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale, comme prévu à l'article 1 du décret n°84-474 du 15 juin 1984.

Le Centre de formation de la FSU est habilité à ce titre par l'arrêté du 13 janvier 2009 publié au journal officiel du 30 janvier 2009 pour la fonction publique d'état et l'arrêté du 30 novembre 2009 pour la fonction publique territoriale.

Ce stage se déroulera à SELESTAT.

A ..., le ...

Signature